



Communiqué de presse

Vendredi 31 juillet 2020

Programme de Rénovation Urbaine

L'Agglomération Cannes Lérins et la Mairie de Cannes installent une passerelle piétonne sécurisée en face du Grand Bleu : un nouveau pas vers l'avenir de la « Nouvelle Frayère »







Ce vendredi 31 juillet, David Lisnard, Maire de Cannes et Président de l'Agglomération Cannes Lérins, a participé à l'installation de la nouvelle passerelle piétonne entre le parking Amador Lopez et le Centre aquatique Grand Bleu dans le quartier de la Frayère, à Cannes-La Bocca. Réalisé sur-mesure par des entreprises locales, cet ouvrage d'art qualitatif est une étape concrète, un temps fort de la mise en œuvre de la « Nouvelle Frayère ». Initié par le Maire de Cannes, cet ambitieux programme de requalification urbaine, construit pour et avec les habitants, va significativement transformer le quartier, l'embellir, améliorer la qualité du cadre de vie de ses riverains, y renforcer la sécurité et l'accès à l'emploi, aux transports, aux loisirs avec l'implantation de services de proximité de qualité. D'un montant total de 450 000 € H.T. − construction et aménagements nécessaires sur site − cette passerelle sera mise en service le 26 août prochain.

« L'installation de la passerelle piétonne du Grand Bleu symbolise le premier pas vers une Nouvelle Frayère plus dynamique, sécurisée, ouverte sur la ville, l'emploi, les transports, les loisirs et les services de proximité. Au-delà d'une opération de requalification urbaine, c'est un projet de renaissance totale du quartier, fondamentalement tourné vers l'humain. C'est le fruit d'un travail collaboratif engagé dès le mois de mai 2017 et conçu grâce à une méthode originale de participation citoyenne qui a permis de croiser le vécu et le théorique afin de trouver le meilleur équilibre, avec comme finalité principale l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des habitants. »

David Lisnard, Maire de Cannes et Président de l'Agglomération Cannes Lérins

Un ouvrage qualitatif, esthétique et sécurisé

La nouvelle passerelle piétonne, positionnée en face du Grand Bleu, dispose d'une structure métallique, cintrée et d'un platelage en latte de bois padouk. Cette structure est volontairement autoportée pour permettre un passage libre sous le tablier et répondre ainsi aux contraintes imposées par le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (la structure doit permettre de résister au passage d'une crue centennale de 100 m³/seconde) et du Plan de Prévention du Risques Inondation (passage sous tablier pour une côte de 7,88 mètres NGF en référence à la crue de 2015).

L'ouvrage propose une longueur de 23,30 mètres, une largeur de 2,60 mètres et un garde-corps à une hauteur de 1,32 mètre. Son poids total (structure acier, garde-corps acier et platelage en bois) atteint 25 tonnes. Ses dimensions ont été spécialement calibrées afin d'intégrer une piste cyclable et permettre son accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite.

Les peintures ont été choisies pour leur **haute résistance aux conditions climatiques**. De même, le bois padouk sélectionné pour le platelage bénéficie de la classe 5, le plus haut degré de résistance. De couleur rouge à l'origine, il évolue avec le temps vers un coloris gris clair.

Afin d'embellir et sécuriser cette structure de nuit, cette nouvelle passerelle piétonne et son garde-corps disposent de plusieurs scénarii d'éclairage basse consommation, fixes ou par cycle (voir annexes).

Un investissement de 450 000 € pour une nouvelle dynamique de circulation

Lancé le 9 mars dernier, le chantier de la nouvelle passerelle piétonne du Grand Bleu, prévu pour une durée de 16 semaines, a été interrompu par les mesures sanitaires et de confinement édictées par le Gouvernement le 17 mars dernier.

Le chantier a ainsi repris, dès le déconfinement, le 11 mai 2020. Initialement prévue fin juin 2020, la livraison des travaux est programmée le 26 août prochain.

La totalité des travaux – fabrication de la passerelle, réalisation des fondations, construction des murets en béton de part et d'autre de l'ouvrage, etc. – est portée par des entreprises et artisans locaux et régionaux, pour un montant total de **450 000 € H.T. pris en charge par l'Agglomération Cannes Lérins**.

Cet investissement important poursuit plusieurs objectifs :

- **sécuriser l'accès piétons, cycles et PMR** en limitant le parcours depuis le parking public ainsi que le haut de berges des deux rives de la Frayère pour l'accès au Centre aquatique ;
- améliorer la circulation transversale du quartier de part et d'autre du cours d'eau la Frayère ;
- maintenir la grande attractivité du Centre aquatique Grand Bleu.

Le point de départ de l'ambitieux projet de rénovation urbaine « Nouvelle Frayère »

Cette passerelle piétonne va faciliter les déplacements entre les deux rives et s'inscrit dans le cadre de l'opération ambitieuse de rénovation urbaine « Nouvelle Frayère ». Sous l'impulsion de David Lisnard, Maire de Cannes et Président de l'Agglomération Cannes Lérins, c'est aussi le premier projet finalisé, à l'échelle de la Région, adopté en Comité d'engagement régional du Programme national de Renouvellement Urbain le 26 mars 2019.

Pour mener à bien ce projet, une convention pluriannuelle de renouvellement urbain a été signée le 31 juillet 2019. Celle-ci fixe sur cinq ans (2019-2024) les principes d'aménagement, les co-financements **et prévoit une enveloppe de 30 577 801 € H.T.** qui engage huit partenaires institutionnels (ANRU, Région PACA, Action Logement, Logirem, CAF, Caisse des Dépôts et consignations, Mairie de Cannes et CACPL). La part de la Mairie de Cannes représente 32% du montant total, soit 9 738 718,40 € H.T. ; celle de l'Agglomération Cannes Lérins s'établit à 34%, soit 10 328 615,25 € H.T.

Dès le départ, les habitants du quartier ont été réunis pour exprimer leur avis sur les espaces publics et extérieurs, la vie du quartier, les relations sociales, les équipements, la circulation, les déplacements afin de répondre aux enjeux suivants :

- ouvrir le guartier sur une dynamique urbaine ;
- réaménager en respectant le paysage ;
- rendre le quartier plus pratique et mieux sécurisé ;
- renforcer l'offre de services et les équipements ;
- concevoir un quartier durable qui respecte l'environnement.

Contacts Presse

Annexes

La passerelle sur la Frayère en chiffres :

Longueur: 23,30 m;Largeur utile: 2,60 m;Largeur externe: 3,08 m;

Hauteur de la structure et du garde-corps : 1,32 m ;

Hauteur totale de l'ouvrage : 1,52 m (permet un passage sous tablier à une côte de 7,88 m NGF);

Poids (structure acier + garde-corps acier + platelage bois): 25 tonnes;

> Le choix des matériaux :

- Passerelle : structure métallique en acier galvanisé faite sur mesure en atelier par une entreprise de charpenterie ;
- Garde-corps en acier galvanisé, fait sur mesure en atelier par une entreprise de ferronnerie. Sa forme et sa construction se portent sur un design très déstructuré. Les tubes ronds et pleins sont de trois diamètres différents. Ils ne sont pas forcément montés verticalement, mais l'ensemble respecte la norme d'un garde-corps;
- Peintures haute durabilité (résistance exceptionnelle aux conditions climatiques et changements de couleur, conservation parfaite du brillant et protection maximale du feuil);
- Platelage en latte de bois padouk, issu de plantation forestière d'Afrique, naturellement de classe
 5 (classe maximale sur le degré de résistance). En vieillissant le bois padouk, de couleur très rouge dans le premier mois, va prendre une couleur gris-claire.

> La mise en lumière :

- Eclairage basse consommation (bandeaux et spots intégrés LED), conforme aux passages piétons et PMR (20 LUX minimum en tout point de 0 à 2 mètres de hauteur sur toute la longueur et largeur de la passerelle);
- Plusieurs scénarii d'éclairage de l'ensemble de la passerelle et du garde-corps sont programmés :
 - de la tombée de la nuit à 1 heure du matin :
 - 1. sur un cycle de 5 minutes : la couleur générale de la passerelle simule la course du soleil depuis l'aube jusqu'au coucher du soleil : les couleurs se succèdent en dégradé : bleu nuit, bleu ciel, vert, blanc, jaune, orange, rouge, violet puis retour au bleu...;
 - 2. Couleurs aurores boréales (variations de couleurs et intensités : violet, vert, bleu)...
 - 3. Couleurs fixes : « arc-en-ciel », « 14 juillet », « bleu » (pour la piscine du Grand Bleu), vert, etc. ;
 - de 1 heure du matin jusqu'à l'aube : toute la passerelle est éclairée avec un blanc chaud, en puissance modérée.